

21.06.2011 - 11:00 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Prise de position 24/2011 (www.presserat.ch/29420.htm) Plainte partiellement admise

Interlaken (ots) -

Thèmes: Rechercher la vérité / Rectification

Parties: Association Suisse des Libres Penseurs et Libres penseurs valaisans c «Tages-Anzeiger»

Résumé

Vérification omise d'une information

Plainte contre «Tages-Anzeiger» partiellement admise

Le Conseil suisse de la presse admis partiellement une plainte de l'Association Suisse des Libres Penseurs (ASLP) et de leur section valaisanne contre le «Tages-Anzeiger». Le journal avait omis, avant de publier un article sur un «autodafé de la Bible et du Coran» devant le Palais fédéral, de vérifier les dires de deux informateurs selon lesquels le président de la section valaisanne de l'ASLP supportait l'action contestée.

En novembre 2010, le «Tages-Anzeiger» annonçe qu'un «groupe de libres-penseurs» envisageait un «autodafé de la Bible et du Coran» devant le Palais fédéral. Le groupe, auquel appartiendrait aussi Valentin Abgottspon, l'enseignant valaisan controversé et président de la section valaisanne du mouvement des libres-penseurs, irait plus loin encore qu'avec leur revendication d'une «censure de la Bible pour enfants et adolescents». Le lendemain, le journal corrige la contribution de la veille («Des libres-penseurs condamnent avec véhémence l'autodafé de la Bible et du Coran». L'ASLP et sa section valaisanne néanmoins se plaignent auprès du Conseil de la presse.

Ce dernier arrive à la conclusion que le journal a enfreint le devoir de vérité car il n'aurait pas dû se fier aux deux informateurs prétendant que le président des libres-penseurs valaisans soutenait l'autodafé planifié sans en référer à Abgottspon. En publiant un article rectificatif le «Tages-Anzeiger» satisfait par contre à l'obligation de rectifier.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Bahnhofstrasse 5
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62

Fax: 033 823 11 18 E-Mail: info@presserat.ch Website: http://www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100627241 abgerufen werden.